

Publié le 01/08/19



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

AOÛT 2019

NUMERO SPECIAL N°76

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	2
<i>Arrêté du 01 août 2019 portant modification de l'agrément d'un établissement chargé d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière, M.JAMARD.</i>	2
DIVERS	2
DRFIP - DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES	2
<i>Arrêté du 1^{er} août 2019 donnant subdélégation de M. Alain GUILLOUET à certains de ses collaborateurs</i>	2

CABINET DU PREFET

Arrêté du 01 août 2019 portant modification de l'agrément d'un établissement chargé d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière, M.JAMARD.

Art. 1 : – L'article 1 de l'arrêté préfectoral modifié en date du 19/07/2019 portant agrément de Monsieur Alexandre JAMARD, formateur indépendant à la sécurité routière, sis 6 place de l'Ancienne Boucherie-14000 CAEN, en vue d'exploiter un centre de formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions est modifié comme suit :

Monsieur JAMARD Alexandre est autorisé à exploiter, sous le n°R 17 050 0001 0, un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé

FRANCE PREVENTION et situé 57 Rue de la Pigacière à CAEN.

Art. 2 : – Le reste de l'arrêté du 24 Mars 2017 demeure sans changement, la validité de l'agrément est donc jusqu'au 24/03/2022.

Signé : Pour Le Préfet, Le Chef de Bureau : Jean LEGALLET

◆
DIVERS

DRFIP - Direction Régionale des Finances Publiques

Arrêté du 1^{er} août 2019 donnant subdélégation de M. Alain GUILLOUËT à certains de ses collaborateurs

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE
ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

ARRETE

- VU** Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** Le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- VU** Le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- VU** L'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifiés par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;
- VU** L'arrêté du préfet de la Manche en date du 3 juin 2019 accordant délégation de signature, à M. Alain GUILLOUËT, directeur régional des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine à l'effet de signer, dans la limites de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérences dans le département de la Manche ;

ARRETE :

Art.1. La délégation de signature qui est conférée à M. Alain GUILLOUËT, directeur régional des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 3 juin 2019, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Manche, sera exercée par M. Renaud ROUSSELLE, administrateur général des Finances Publiques, responsable de la mission Politique Immobilière de l'Etat ;

Art.2. En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. David VASSEUR, administrateur des Finances publiques adjoint ou, à défaut, M. Michel ALLAIN, administrateur des Finances publiques adjoint ou, à défaut, par M. Jean-Damien PECOT, inspecteur principal des Finances publiques, ou, à défaut, par Mme Armelle FRABOULET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;

Art.3. Cette délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Mme Sophie CONAN, inspectrice des Finances publiques;
- Mme Béatrice AUBRY, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Christine BEAUVAIS, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Claudine BOTHOREL, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Jean-Paul DAVANCAZE, contrôleur principal des Finances publiques;
- M. Christian DELARUE, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Patricia GALLIOU, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Anne GICQUEL, contrôleur principal des Finances publiques ;

- M. Jean-Marc LASPRESES, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Christophe ROUSSEL, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Nathalie DAVAL, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Françoise LECOURT, contrôleur principal des Finances publiques

Art.4. Le présent arrêté abroge le précédent arrêté du 27 juin 2019 se rapportant à cet objet ;

Art.5. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Manche et affiché dans les locaux de la direction régionale des Finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Fait à Rennes, le 1^{er} août 2019

L'Administrateur général
Directeur régional des Finances publiques



Alain GUILLOUËT